



Déclaration liminaire du

CSAL du 22 septembre 2026

Monsieur le président du CSAL,

Dans sa communication du 9 avril 2026, notre Directrice Générale a tenu à rappeler qu'elle insistait sur le respect le plus strict du cadre déontologique qui s'impose dans l'usage des outils accessibles via le portail métiers. La consultation et la visualisation des applications informatiques (ADONIS, ADELIE, FICOBA, BNDP...), mais également du moteur de recherche des particuliers et des professionnels (MIRA), et plus globalement de tous les outils professionnels, à des fins autres que professionnelles.

Et depuis « la chasse aux sorcières » est lancée.

Mais l'absurde se poursuit, dans notre département, quand il est précisé dans le courriel de l'entretien préalable que l'agent peut-être accompagné d'un représentant syndical mais que celui-ci ne pourra pas intervenir.

Autant dire « vous pouvez vous faire assister d'un pot de fleur ».

Notre direction se pense-telle au-dessus des textes, la CGTFIP vous rappelle que l'article L532 -4 du Code Général de la fonction publique prévoit que : « Le fonctionnaire à l'encontre duquel une procédure disciplinaire est engagée a droit à l'assistance de défenseurs de son choix. ».

Alors, la direction a beau jeu de s'avancer lors de l'entretien de présenter à l'agent qu'il ne risque pas grand-chose, qu'elle ne fait qu'appliquer les demandes de la Direction Générale.

Et quand arrive la sanction, à savoir un « blâme », être aux abonnés absents.

La direction n'a même pas la décence de remettre la sanction à l'agent en personne alors qu'elle est présente dans les locaux préférant passer par le chef de service.

Cette sanction n'est pas sans conséquence sur la carrière d'un agent.

Pour en revenir au sujet à l'ordre du jour, le NRP 2 autrement baptisé par la Direction Générale « Adaptation du Réseau territorial » encore une fois sa déclinaison entraînera une perte pour les services publics, pour les contribuables et des dégradations des conditions de travail pour les agents.

Le Nouveau Réseau de Proximité avait déjà fossoyé nos services, et la Camarde poursuit son travail. Qu'est ce qui nous attend pour 2030 ?

La dématérialisation à outrance, voilà le projet de notre direction, et tant pis pour les personnes souffrant d'illectronisme.

La CGTFIP⁴³ revendique des services publics présents sur l'ensemble du territoire avec les effectifs nécessaires à leur fonctionnement, que se soit à la DGFIP ou dans les autres administrations victimes , elles-aussi , des mêmes politiques.